LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine , nº 27 , et grande rue Mercière, nº 32, au 2°.

A PARIS, ala Librairie-Corresp. de P.Justin, place de la Bourse.

LE CENSEUR,

ournal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant lesjourn. de Paris.

16 francs pour 3 mois ; 32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 23 novembre.

Des faits nombreux et patens nous prouvent que le gouvernement cherche à rentrer complètement dans les voies de la restauration. Il n'est pas de prévenances et de fines attentions que le ministère n'aie pour les hommes qui sont encore imbus des idées rétrogrades de cette triste époque. Il renouvelle exprès pour eux les fournées de pairs inventées par M. de Villèle; il demande presque pardon à MM. de (onny et Larochejacquelin de les avoir traduits devant la cour d'assises; il nomme M. de Belbeuf, carliste reconnu, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur; il autorise les processions hors de l'enceinte des églises. En bien! le ministère voit souvent ses avances repoussées et ses concessions payées de la plus noire ingratitude; le clergé surtout est intraitable.

Nous avons parlé dernièrement du refus d'un supplément de traitement fait à l'archevêque et aux grands dignitaires du iliocèse de Lyon. Le fait suivant a été, dit-on, un des motifs de cette détermination prise par le conseil-général du département.

M. l'archevêque a ordonné, par mandemens secrets, aux ecclésiastiques qu'il tient sous sa dépendance, de s'élever par tous les moyens dont ils peuvent disposer, soit dans leurs prédications publiques soit dans leurs conférences particulières, contre l'instruction élémentaire donnée par des laïcs. Cette prescription a porté ses fruits; et comme dans toute hiérarchie, et surtout dans la hiérarchie ecclésiastique, les subalternes outrepassent toujours les ordres de leurs supérieurs quand il s'agit de dominer et d'accroître leurs prérogatives, des abus de pouvoir incroyables et dignes des plus beaux jours du règne des jésuites, ont été commis par des curés dont l'influence politique se fait sentir jusque dans les confes-

Dans les campagnes, l'absolution a été refusée à plusieurs femmes par la raison qu'elles envoyaient leurs enfans aux écoles primaires. - Une école fondée par un honorable citoyen dans une commune voisine de Lyon, et située sur les bords du Rhône, réunissait 62 élèves. Le curé, par des obsessions continuelles, a forcé la plupart des parens de ces élèves à les retirer de cette école.

Le conseil-général a pris une mesure sage en refusant un supplément de traitement à des gens qui n'en feraient usage que pour entraver les progrès d'une éducation raisonnable et dégagée de vaines superstitions. Mais le ministère persévérera-t-il à se fourvoyer dans les voies où s'est perdu le gouvernement de Charles X?

On nous communique un fait d'un autre genre qui s'est passé dans la commune dont nous venons de parler. Le maire a présenté le budget de la commune au conseil municipal sans vouloir le soumettre à aucun contrôle et en refusant de donner la moindre explication. Il a été même jusqu'à demander aux conseillers leur signature en blanc pour un acte d'administration. Il s'est rencontré heureusement un homme énergique et éclairé qui a combattu cette prétention absurde, at la demande du maire a été repoussée.

La flotille sarde, dont la destination n'est pas encore bien connue, se composera de cinq frégates de 60, (le Commerce, le Redicho, la Marie-Thérèse, le Charles-Albert, le Charles-Félix), de trois frégates de 44 à 50, d'une corvette, d'un cutter, de deux bricks et de six chaloupes

Sur toute la côte du Piémont, de Nice à la Spezzia, on a fait une levée en masse de marins pris parmi les adultes de

M. Adéry, successeur de M. Pochin, avoué, s'est brûlé la cervelle hier dimanche. M. Adéry était âgé de 25 aus. Il était possesseur d'une fortune qu'on évalue à 200 mille fr.

L'on ne sait à quoi attribuer ce suicide.

Le testament en vertu duquel il lègue tous ses biens à sa sœur, est écrit avec des fautes d'orthographe telles qu'un homme instruit et jouissant de toutes ses facultés intellectuelles n'en pourrait faire.

Hier, une femme âgée de 54 ans s'est précipitée par la fenêtre d'un appartement qu'elle occupait dans la rue Port-Charlet, au 3e étage. Elle est morte sur le coup.

Un médecin a constaté dans son rapport que cette femme avait pu être entraînée à ce suicide par un transport au cer-

Dans la liste que nous avons donnée des prud'hommes sortans, nous avons désigné, par erreur, M. Milleron, chef d'atelier, comme prud'homme titulaire; c'est M.Perret qui a été désigné par le sort.

Aujourd'hui, entre une heure et demie et deux heures, le seu s'est manifesté à l'Hôtel-de-Ville dans le cabinet particu-

lier de M. le commissaire central de police. La troupe de ligne et les pompiers sont arrivés assez à temps pour que cet accident n'ait eu aucune suite fâcheuse.

On lit dans le Charivari:

Ceci n'est point un conte.

Un dessin fort original vient de paraître. Il représente une réente et célèbre exhibition entre deux chandelles.

On y voit une foule d'hommes ivres, donnant un charivari sous une fenêtre. Sur la fenêtre on distingue deux chandeliers, et entre les deux chandeliers le personnage que vous sayez,

Les ressemblances sont frappintes.

Ce qu'il y a de plus mirobolant est ceci : ce n'est pas le dessin en lui-même, c'est l'indulgence de la censure qui l'a laissé passer. Je suis sûr que c'est la réflexion que vous faites.

Or, sachez que la censure n'a pas été indulgente; elle a été seulement dupe. C'est bien plus vraisemblable.

Lorsqu'on a présenté le dessin aux censeurs, sous votre respect, on ne distinguait sur le papier que la fenête et les charivariseurs. Comme il n'y avait pas la le petit Thiers à fouetter, la censure a bien voulu approuver.

Mais voyez jusqu'où peut aller le génie des éternels ennemis de l'ordre! Ce que le dessin dérobe au jour, il suffit de placer le papier entre deux chandelles pour apercevoir le principal acteur de cette scène historique. Les censeurs n'avaient pas penss à celle-là. Quant à moi, je trouve la ruse excellente; c'est à la fois un bon tour et une ingénieuse allégorie.

Il en résultera que dorénavant les censeurs seront obligés de joindre une chandelle à leurs loupes, microscopes et autres ins-trumens d'investigation. Ce sera d'autant mieux que jusqu'a présent ils n'apportent pas beaucoup de lumières dans l'exercice de

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON.

SÉANCE DE RENTRÉE , PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Après la lecture du procès-verbal, on reçoit plusieurs ouvrages importans sur la botanique provenant de la hibliothèque de feue Mad. Lortet, dont la perte récente afflige encore la Société, qui la comptait au nombre de ses membres les plus zélés.

Des remercîmens, accompagnés d'un jeton d'honneur, seront adressés à M. Lortet fils.

M. Leymeri, directeur de l'école de la Martinière, présenté comme membre titulaire, est admis à l'unanimité.

Un rapport de M. Roffavier, conservateur de botanique, fait connaître l'état des herbiers de la Société; celui de la flore lyonnaise, qui peut être regardé comme complet, présente une collection précieuse à consulter par les types qu'elle renferme de l'ouvrage de feu M. Balbis sur les plantes de nos environs ; il vient encore de s'augmenter d'un choix d'échantillons récoltés par Mad. Lortet.

La Société témoigne son entière satisfaction à M. Roffavier pour le zele qu'il apporte à l'accroissement et au bon ordre des collections qui lui sont confiées.

M. Viallon, secrétsire-archiviste, lit un rapport sur l'état des

M. le professeur Seringe présente un Caméléon vivant apporté d'Alger; ce petit animal, que le voyage et la saison rigoureuse avaient gravement indisposé, s'est rétabli depuis son arrivée dans les serres du Jardin-des-Plantes, où il a retrouvé la douce température du climat qui l'a vu naître.

La singulière mobilité des organes de la vue de ce quadrupède qui lui permet de diriger un œil en haut tandis que l'autre reste fixé vers la terre, la conformation de ses doigts qui lui donne la facilité de saisir les corps où il veut chercher sa pâture, la flexibilité de sa queue qui s'enroule autour des branches et lui fournirait un point d'appui, si les pieds venaient à lui manquer, la lenteur et la circonspection de ses mouvemens, enfin la variation si renommée et passée en proverbe des teintes de sa peau, intéressent et fixent au plus haut point l'attention de la Société.

M. Seringe promet pour la prochaine séance une notice sur ce curieux quadrupède ovipare.

Les journaux anglais poursuivent le cours de leurs invectives contre Nicolas. Les journaux de Francfort sont plus ou moins favorables à l'empereur de Russie. Les autres feuilles d'Allemagne sont plus circonspectes et elles nient l'authenticité du fameux discours, ou se retranchent dans un silence absolu. Elles attendent avec impatience les prochaines nouvelles de Pétersbourg pour savoir à quoi s'en tenir sur l'exactitude de la version publiée par les Débats; mais le rôle muet de la Gazette d'Etat de Berlin est très significatif. Elle n'aurait pas manqué de prendre la parole, si Nicolas cût été moins violent et moins impolitique.

S'il faut en croire une gazette ultra-torye (le Morning-Hérald), il aurait été proposé dans les conférences de Tœplitz de s'allier à la France; mais Nicolas se serait écrié: Une alliance avec la France, jamais! Ce mot aurait été entendu et rapporté par le fils d'un ministre étranger. Il servirait à expliquer beaucoup de choses.

On lit dans le Morning-Chronicle du 20 novembre :

« La copie de la mémorable harangue adressée par l'empereur Nicolas à la municipalité de Varsovie, qui est parvenue à notre gou-vernement, et sur l'authenticité de laquelle nous n'avons pas l'ombre d'un doute, diffère sur un point de celle publiée par le

Journal des Débats. Ainsi, dans cette dernière, se trouve une phrase ainsi conçue:

« Je vous dis ici la vérité pour éclairer notre position mutuelle , » et pour que vous sachiez bien à quoi vous en tenir; car je vous » vois et vous parle pour la première fois depuis les troubles. »

La copie reçue par notre gouvernement ajoute les paroles sui-vantes: « et pour la première fois aussi, vous devez me con-» sidérer comme l'empereur de Russie, et non plus comme » le roi de la Pologne. » Ce qui équivant à dire, dans le langage familier à Napoléon : « Le royaume de Pologne a cessé d'existe; je ne reconnais plus de semblable royaume, je ne vous reconnais même pas comme sujets du duché de Varsovie ; vous êtes désormais habitans d'une province de mon empire, province que je ne cesserai jamais de hair, parce que je suis convaincu que vous

Un pareil langage dans la bouche d'un souverain chrétien, par-lant à un peuple chrétien, est tellement révoltant, que nous som-mes tentés de partager l'opinion de quelques-uns de nos confrères, qui le considérent comme le résultat d'un paroxisme de cette folie héréditaire dans la famille impériale de Russie; ce sont les symptômes précoces de cette alienation qui détermina Alexandre à exclure Constantin de la succession au trône de Russie. Il se peut qu'une meilleure constitution physique ait retardé la fatale découverte d'une semblable maladie dans le tempérament de Nicolas.

On lit dans le Globe :

« L'insertion du discours de l'empereur Nicolas n'eût pas été permise sans une sorte de sanction du gouvernement autrichien. Il est de fait que l'Autriche est aussi intéressée que l'Europe occidentale à mettre un frein à la carrière envahissante de la Russie, qui s'est déjà solidement établie sur les rives du Danube et aux embouchures du Delta que forme ce fleuve. L'occupation de Silistrie, les intrigues dans la Grèce et dans la Servie, le patronage de l'indé-pendance de la Valachie et de la Moldavie sont des avis significatifs donnés à l'Autriche de l'urgente nécessité pour elle, dans l'intérêt de sa puissance territoriale et de son commerce extérieur, de prendre une position ferme contre toute agression ultérieure, ou, en d'autres termes , d'assimiler sa politique , à l'égard de la Russie, à celle de la France et de l'Angleterre. On a souvent dépeint la politique du cabinet de Vienne comme timide et stationnaire; il n'est cependant pas de puissance qui, en dernier lieu, se soit montrée plus capable d'agir dans la ligne de ses véritables intérêts, quand cette ligne est nettement tracée.

Les projets de réformes utiles dans les relations intérieures, dans la navigation et dans le commerce, mis d'abord en avant par un petit nombre de têtes éclairées parmi l'aristocratie hongroise, ont été accueillis et élaborés sous les auspices du prince de Metternich avec une promptitude et une énergie qui pourraient étonner même en Angleterre nos ex-ministres conservateurs. Nous ne doutous pas que l'Autriche ne soit pas moins animée que la France et l'Angleterre pour la désense de ses intérêts contre une puissance qui, dans son ensance, peut sacilement être arrêtée; et l'insulte faite par le discours de Varsovie à tous les gouvernemens civilisés de Europe aura son plein effet en opérant l'union de leurs forces et de leurs vues contre l'eanemi commun. »

On lit dans l'Eclaireur de Toulon un récit qui intéresse si vivement la police des mesures sanitaires et la science médicale, que nous nous empressons de l'insérer en en-

Le brick-goëlette sarde les Deux-Sæurs-Henriette-et Elodie, commandé par le capitaine Joseph Mussio, est arrivé sur cette rade depuis quelques jours, venant de Livourne. L'épidémie qui s'est manifestée en pleine mer à bord dudit navire et les contrariétés qu'il a éprouvées pour trouver un port qui consentît à le recevoir dans son état de détresse, nous ont paru de nature à fixer, par leur récit, l'attention et l'intérêt de nos lecteurs.

Voici ce que nous avons appris: Le brick les Deux Sœurs-Henriette-et-Elodie partit de Tunis le 12 août dernier, avec 50 passagers, parmi lesquels quelques jeunes commerçans français et le restant des marchands algériens, à destination d'Alger, où il arriva le 17 du même mois; mais à cette époque le choléra-morbus s'était déclaré dans cette ville, il y sévissait même avec une violence extraordinaire et il existait certainement bien plus de danger pour l'équipage et les passagers des Deux-Sœurs à être reçus dans Alger, eux qui arrivaient bien portans d'un port où la santé publique était excellente, qu'il n'y en avait à les recevoir pour les habitans d'Alger.

Cependant, d'après les lois sanitaires, les provenances de Tunis étant assujéties à la quarantaine, deux gardes de santé, pris au foyer de l'épidémie cholérique, sont placés immédiatement à bord du navire pour y exercer la surveillance prescrite par les réglemens; cette disposition est prise par le président de semaine, mais le conseil de santé qui en a connaissance, s'assemble dans la même journée et rend une décision vraiment inouïe, puisqu'elle oblige le bâtiment qui demandait à purger sa quarantaine à Alger. à se rendre sur le champ au lazaret de Mahon.

Le capitaine et les personnes intéressées à la cargaison du navire protestent contre la décision de la commission, qui persiste dans la résolution qu'elle a prise, et le brick les Deux-Sœurs mit de nouveau à la voile, pour se diriger sur Mahon. Mais le séjour qu'il a fait sur la rade d'Alger, les fruits qu'il y a reçus de la ville, l'air vicié que son équipage y a respiré, vont devenir funes-tes à ces hommes jusqu'alors pleins de santé.

Dès le 19, le hâtiment se trouvant à une dixaine de lieues d'A!ger, une trentaine de pigeons renfermés dans une grande cage mearent tous subitement, et quelques heures après huit cas de choléra-morbus se manifestent parmi les passagers.

Le capitaine Mussio, en homme de tête et de courage, met tout en œuvre pour combattre la maladie et en arrêter les progrès; mais de nouveaux cas se déclarent le lendemain, et le sur-lendemain quelques décès avaient eu lieu; le navire arrive enfin au lazaret de Mahon, où le capitaine Mussio croyait qu'il serait admis, Erreur!... La Sinté d'Alger avait repoussé les Deux Sœurs, parce que, quoique infectée elle-même du choléra, elle craignait que ce navire n'apportat la peste qui ne régnait pourtant pas à Tanis; à son tour le magistrat de santé de Mahon menace de faire tirer des coups de canon sur les Deux-Sœurs s'il ne s'éloigne du lazaret, parce que le choléra est maintenant à son bord. Voilà donc les Deux-Sæurs, dont l'équipage et les passagers sont en proie à une maladie horrible, forcé de reprendre la mer, se dirigeant cette fois vers Marseille; mais, arrivé à 20 lieues de ce port, un farieux coup de vent le porta sur Livourne, où il mouilla le 26; ce jour-là cut lieu le dernier décès de cholérique; depuis l'invasion de l'épi-démie à bord, 24 cas s'étaient déclarés, sur lesquels il y avait eu sculement 4 décès. Les gardes de santé pris à Alger n'avaient pas été atteints.

A Livourne, le brick les Deux-Sœurs-Henriette-et-Elodie fut admis à purger sa quarantaine qui a été de 44 jours; pendant ce temps, la santé de son équipage et de ses passagers malades a pu se rétablir complètement dans le lazaret, où ils ont été reçus. Le grand duc de Toscane, Léopold, touché de leur malheur, s'est empressé de les suire secourir en vivres et en argent et en remise

de droits en faveur du capitaine.

Pendant que le choléra sévissant avec vigueur à bord des Deux-Sœurs, un événement digne de la méditation des médecins et des magistrats, et qui mérite à ce titre le plus grand intérêt, avait lieu sur ce bâtiment. L'un des passagers français, M. B...., jeune négociant de Marseille, est atteint de l'épidémie, en peu d'heures il est arrivé aux portes de la mort; il ue donne même plus depuis quelque temps aucun signe de vie, et, selon l'urage, on remplit de pierres un sac que l'on allait se disposer à attacher à ses pieds, pour que le corps étant jeté à la mer, plongent plus facilement. Un de ses amis, négociant d'Avignon, lui avait donné les soins les plus empressés pendant sa courte maladie; frappé lui-même du choléra, il meurt dans moins de deux heures.

C'est en ce moment que le fils du capitaine, enfant de huit à dix ans, se présente seul auprès du cadavre abandonné de M. B..., et plonge dans ses narines une mêche souffrée allumée; l'odeur suffocante du minéral proyoque un mouvement de la part de M. B..., l'enfant appelle de suite son père; on accourt, on prodigue de nouveaux soins à M. B..., on le frictionne jusqu'au sang avec des brosses, et l'on parvient enfin à rétablir la chalcur dans ce corps naguere si glace qu'il paraissait inanimé. La sante de M. B... s'est parfaitement rétablie, et ce jeune homme, retiré des bras de la mort par un enfant que le hasard, la curiosité ou l'instinct conduisit près de son lit, se trouve en ce moment réuni à sa famille à Marseille.

Les seuls médicamens employés pour combattre le choléra à bord des Deux-Sæurs-Henriette et Elodie, sont l'huile d'olive administrée à fortes doses intérieurement, le jus de citron et le thé. On a constamment opéré sur les individus atteints des fric-tions séches qui ont produit les plus heureux résultats.

MM.les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 novembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

---->⊗⊗⊗⊂----(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 20 novembre.

Le Moniteur publie une ordonnance contresignée Persil, et dont voici le dispositif:

Article 1er. Les bourses et demi-hourses accordées, sur la presentation des évêques, aux élèves de leurs séminaires diocésains, seront, à l'avenir, acquiltées seulement à compter du jour de l'ordonnance royale de nomination, pour les élèves présens au séminaire, et, pour les autres, à partir du jour de leur entrée au petit séminaire.

Art. 2. Le montant des bourses et demi-bourses accordées à chaque séminaire diocésain, sera mandaté, pour chaque trimestre, au nom du trésorier dudit séminaire, sur le vu d'un état nominatif certifié par l'évêque, constatant l'entrée au séminaire et la continuation d'études de chaque élève bour-

Après le passage d'un courrier de cabinet français, le bruit courait, à Bordeaux, il y a trois jours, que le cabinet des Tuileries avait offert à l'Espagne 15,000 soldats; suivant une autre version, il ne s'agirait que d'une avance con-

sidérable de fusils pour subvenir à l'armement des cent mille hommes de la dernière levée.

sier ou demi-boursier.

Ce qui paraissait donner de la cousistance à ces bruits, c'est que M. Nouguier, l'un des rédacteurs du Moniteur du Commerce, et M. Garcias, député du centre, avaient également passé par Bordeaux, se rendant à Madrid auprès de M. Mendizabal.

- On lit dans la Sentinelle des Pyrénées, du 17:

Il arrive chaque jour à notre frontière des hommes qui désertent les rangs de l'armée carliste : ils appartiennent, pour la plupart, a la dernière levée décrétée par le préten-

Un fait récent vient encore à l'appui de ce qu'on répète sans cesse sur l'inutilité de la police, l'emploi des fonds secrets, ou la protection occulte qu'accorde le ministère doc-trinaire aux armes de don Garlos: les officiers espagnols, arrêtés par les douaniers d'Itxatson, ont tous été aussitôt relâchés et sont parvenus, après quelques jours de retard seulement, a pénétrer en Espagne. La douane vient de recevoir l'avis qu'un négociant de

Bordeaux s'est engagé à fournir aux carlistes plusieurs mil-

liers de fusils.

- Lacenaire, Avril et François qui avaient été conduits à Bicêtre, viennent d'être ramenés à la Conciergerie. Ils se trouvent ainsi entièrement à la disposition du procureur du roi auquel ils ont déjà fait, nous assure-t-on des révélations très importantes. Nous ne savons encore quel jour la cour de cassation prononcera sur l'appel formé par eux contre l'arrêt de la cour d'assises, mais lors même qu'il serait rejeté, il leur restera encore l'espoir d'obtenir une commutation de peine en échange du service qu'ils rendent par leurs révélations.

Quant à Rivière, on nous écrit de Caën qu'il a cherché à se tuer dans sa prison. Il est, comme pendant tout le cours du procès, absorbé et abattu par la douleur; il passe tout son temps dans la méditation d'un livre de prières. MM. les écrivains doctrinaires dirontils encore que tous les crimes sont dus à la lecture des journaux de la mauvaise presse et à la fréquentation des théâtres!

-Le Moniteur du Commerce annonce aujourd'hui la saisie à Calais de plusieurs numéros du journal anglais The Satirist. Il faut absolument que MM. du parquet saisissent chaque jour quelque chose!

- On nous écrit de Brest que dans l'une des communes

de cet arrondissement, une mère ayant laissé pendant quelques instans son enfant de cinq mois seul dans son berceau ne trouva plus en rentrant que des lambeaux de chair, restes affreux de la jeune victime dévorée par deux porcs de la

-M. Enmery, ingénieur en chef de l'assainissement de Paris, a fait dernièrement l'essai d'un puits artésien absorbant à la barrière du Combat.

Le Forage a été poussé jusqu'à 80 mètres. On y a ensuite introduit 30 ou 40 tonnes d'eaux recueillies pour cet usage; elles ont é é rapidement absorbées par la nappe souler-

On va prochainement essayer avec des eaux d'égouts, plus chargées de matières que celles dont on s'est servi.

On comprendra facilement l'utilité de pareils moyens d'écoulement pour les eaux stagnantes et malsaines.

— C'est avec plaisir que nous pouvons vous annoncer l'é-largissement des réfugiés polonais qui avaient été arrêtés aux Batignolles.

La chambre des mises en accusation a décidé qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre, et ils se sont vus mis en liberté après un mois environ de détention préventive. Ceci nous confirme dans une opinion que nous avons déja émise tors de l'arrestation, à savoir, que ce petit acte d'arbitraire était un coup monté par M. Gisquet pour se faire valoir et faire oublier le mauvais effet produit par sa participation active à la fête de Grandvaux.

Du reste, il paraît que l'expédient n'a pas réussi à notre malencontreux préfet de police, car on nous assure qu'il est

plus mal en cour que jamais.

Il est toujours question de lui donner un remplaçant, et parmi ceux qui nous paraissent avoir le plus de chances pour recevoir son héritage, nous croyons devoir mettre en première ligne M. le préfet de la Dordogne pour lequel M. le mimstre de l'intérieur professe un intérêt tout particulier, malgré les souvenirs tant soit peu graveleux de son existence d'autrefois, souvenirs que quelques journaux out eu récemment l'audace de rappeler à la mémoire des administrateurs et des administrés. Il est vrai qu'un convive de Grandvaux ne doit pas redouter la collaboration de M. Romieu.

TRIBUNAUX.

A son audience du 20 novembre, la cour d'assises de Paris a eu à s'occuper de l'homicide commis par le nommé Joseph David, ancien militaire, employé à l'hôtel des Invalides, sur la personne de sa belle-sœur.

Cet affreux événement remonte au 9 juillet dernier, et l'on se rappelle que, peu d'instans après l'exécution de son crime, David s'était constitué prisonnier devant le commissaire de police du

quartier du Palais de Justice.

Les dépositions des temoins et les explications de l'accusé luimême ont établi qu'en assassinant sa belle-sœur, ce matheureux avait cédé à un sentiment de vengeance, excité par les refus de sa victime d'éconter sa passion adultère. En esset, tous les témoins se sont accordés à reconnaître que la dame David était le modèle des épouses.

A son audience du lendemain, la cour a continué l'audition des témoins.

Elle a entendu les médecins Pasquier, Guichard et Périer qui ont constaté l'état du cadayre de la femme David. Le coup de feu qui lui a donné la mort, l'a frappée à la mâchoire gauche; la balle est sortie par le côté droit du crâne. Le sang et la cervelle ont juilli et ont taché le mur.

Plusieurs officiers et soldats invalides sont entendas. Ils déposent qu'ils ont vu l'accusé se diriger vers l'appartement de son frère, qu'il y était entré à peine depuis 10 minutes, lorsqu'un coup de feu s'est fait entendre. L'accusé est sorti, il a traversé le corridor Briançon et a gagné la grille; il était pâte et marchait assez vite Charbonnier, concierge de l'hôtel des Invalides: J'ai vu M. Da-vid sortir, je lui ai dit: Vous nous quittez donc, M. David? Il a

répondu : Ce n'est pas pour long-temps, je reviendrai. Ce n'est qu'après son départ qu'est venu l'ordre de fermer la grille.

M. Benoît, major de l'hôtel, déclare qu'il a trouvé dans la cham-bre un pistolet qui venait d'être tiré et les débris d'un autre pis-

M. Doyen, secrétaire du commissaire de police: L'accusé s'est présenté à mon bureau, il a dit : Je viens d'assassiner ma bellesœur ; j'ai mérité la mort , je me livre à la justice.

Je l'ai pris pour un sou ; mais il a donné des détails et je l'ai fait, attendu l'absence du commissaire de police, consigner au poste du palais de justice.

M. Redeler, sergent de ville : J'étais chez le commissaire quand l'accusé y est venu; il avait à son chapeau du sang et un morceau de chair qu'il a fait sauter d'une chiquenaude. (Mouvement d'hor-

En le conduisant au poste, je lui ai dit : Vous êtes le sils d'un ancien militaire, jettez-vous à l'eau et ne déshonorez pas votre famille. Il a refusé

M. le président : Comme agent de l'autorité, vous manquiez à votre devoir, quoique vous obeissiez à un sentiment généreux. M. l'avocat-général Partarieu-Lafosse soutient l'accusation. M° Briquet plaide pour l'accusé.

Après dix minutes de délibération, le jury le déclare coupable assassinat. La cour le condamne à mort. David se retire après avoir salué le jury.

La cour de cassation a procédé en audience solennelle à la réception de M. Troplong, récemment nommé conseiller.

Le Café-Anglais, joyeux et nocturne rendez-vous des élégans du beau Paris, a ses notabilités comme tel et tel café de l'ancien temps dont le nom est encore conservé à titre de souvenir historique. La plus célèbre, saus doute, et la plus bizarre de ces notabilités était celle que l'affaire dont nous avons à rendre compte en fit exiler il y a quelques mois. A ses habits jadis propres, à cette longue barbe en désordre, à ce triple rempart de redingotes et de manteaux qui le couvraient toujours dans les brûlantes chaleurs de l'été; à cette conversation tantôt vive et spirituelle, tantot extravagante et pleine de délire; à ces paroles tantôt choisies et sentant le grand monde, tautôt empruntées aux plus bas vocabulaires; à ce mélange de crapule et de grand seigneur, plus d'un étranger nouveau venu croyait reconnaître un insensé, une puissance déchue, tourmentée dans sa folie par des souvenirs de langage et de manières qui n'étaient plus faits pour elle. Les habtués savaient tous qu'ils avaient affaire à M. le vicomte de Saint-G....

Tant que ses extravagances ne furent qu'amusantes on s'en amusa et on s'en amusa beaucoup; car jamais fou, si fou il y a, n'eut plus d'esprit, argent comptant, de verve et d'entraînement. Mais lors-

qu'elles devinrent genantes pour les consommateurs, lorsque la contact de l'uniforme du nouveau Diogène vint à blesser au vif quelque fashionable musqué, lorsque les éclats de ses déclamations de chaque instant eurent sérieusement troublé quelque digestion d'outre-mer, le maître du café se vit soice d'intervenir. Cependant il avait assure à rude et tenace adversaire. Le vicomte en haillons avait alture a rude et tenace auversaire. Le vicomte en naillons avait pris droit de cité, sait élection de domicile au Café Anglais. Il tint bon. Lui fermait-on la porte, il pénétrait par la fenêtre; les serrures même ne pouvaient lui résister, et plus d'une fois, vainqueur à l'aide d'effraction, il arriva dans le cœur de la place, se fit servir et mit en désaut la résolution et la vigilance du place, se fits en douze grecons de cet établissement. Une puis maître et des dix ou douze garçons de cet établissement. Une nuit, à ce qu'il paraît, force fut de recourir à la violence pour l'expulser à la réquisition générale. Il porta plainte, et cette cause a été appelec hier a la sixième chambre.

M. le vicomte de Saint-C...., qui dans sa plainte se qualifie de colonel, commandeur de la Legion-d Honneur, n'a pas paru. Il devait, assure-t-on, se présenter à l'audience soutenu sur deux béquilles, bien qu'il soit des plus ingambes. Il a fait défaut, et en son absence tous les débits se sont réduits à la déposition

d'un seul témoin.

« M. de Si-C..., a dit celui-ci, est plaignant dans cette affaire, et je suis fâché de le dire, c'est pour lui une affaire déplorable. J'en suis encore, je l'avoue dans mon ignorance, a me deman ler comment on reçoit les plaintes de mon aini M. de Saint-C Il est de notoriété publique que cet homme, avec tout son esprit, ne jouit pas de ses facultes inteffectueiles. Ou pourrait en citer mille traits, au seul suffica. C'était la veille du jour où se sont passés les faits qui ont motivé la plainte.

» M. de Saint-C... aime beaucoup la salade, mais il l'aime à sa manière; il faut que le saladier soit mi-plein d'huile. Il avait assaisonné sa salade, lorsque l'idée lui prit tout-à-coup de se coiffer du saladier rempli de l'sorte: puis, ainsi couvert d'hule,

il se saupoudra d'une livre environ de tabac.

» Souvent je lui faisais de la morale, et il promettait toujours de changer ses habitudes. On fut force de le mettre à la porte; mais il entrait par les senêtres, ouvrait les serrures à l'aide de sausses clés, et venait s'installer parmi nous.

» La nuit en question, couvert de plusieurs manteaux, et ne vou-lant pas les quitter, il déclara qu'il étouffait, voulut tout faire ouvrir, et voyant qu'on n'obéissait pas à ce caprice, se jeta aux genoux de deux Anglais, en leur demandant la vie. Comme ses extravagances devenaient génantes, on voulut le faire sortir; il répondit qu'il était au Café Anglais par la volouté de M. le comte de Sain - C ... son pere, et de M. Gisquet, et qu'il n'en sortirait que par la force des haiomettes. (Ou rit.) Pais après s'être posé en Mirabeau, il se mit à genoux, ali i d'obtenir des confitures. (On

Ce témoin déclare, en ce qui touche M. Delaunay, propriétaire du café, qu'il aurait plutôt sujet de se plaindre contre M. de Saint-C... que de répondre à ses accusations.

Le tribunal, sur les con lu ions de M. Hé y-d'Oissel, avocat du roi, renvoie purement et sunplement M. Delaunay des fins de la plainte et condamne M. de St-C...., partie civile, aux dépens.

CHRONIQUE.

Le Républicain annonce, d'après une lettre de Francfort, que MM. Rochow et de Swerine, ambassadeurs de la Prusse et de la Russie en Suisse, ont remis un mémoire du congrès de Toplitz ayant trait à l'état politique de la Suisse. On exigeait dans ce document de nouvelles garanties de la part de la Suisse, à cause de la protection qu'elle accorde aux réfu-giés politiques et au sujet de la liberté de la presse. Jusqu'ici le canson-directeur, Berne, a observé le silencé le plus absolu sur cette communication, dont l'existence peut être révoquée en doute. Cependant, il n'est pas invraisemblable qu'il se passe derrière les coulisses des choses qu'on laisse ignorer au public. (Courrier du Bas-Rhin.)

- Toulon, 18 novembre. — Le bateau à vapeur le Crocodile, sous les ordres de M. Janvier, lieutenant de vaisseau, est parti le 16 pour Alger. Le même jour, le brek la Surprise a mis à la voile pour le Levant, et le brick la Lamproie a mis en rade.

Le vaisseau le Duquesne, commandé par M. Casi, capitaine de vaisseau, est arrivé le 17; il a débarqué à Oran 1,180 militaires du 11e de ligne.

L'embarquement des troupes à Port-Vendres était complè-tement terminé le 5 novembre; elles ne comptent pas plus

de 3,800 hommes. Un si petit nombre ôle toute pensée d'une expédition sérieuse contre Constantine, et l'on ne voit pas trop ce que M. le duc d'Orléans pourrait faire dans de petits combats de ti-

railleurs; au surplus, l'Eclaireur dit nettement que, dans le voyage du jeune prince, la partie militaire ne sera qu'acces--Lacenaire s'est pourvu en cassation. On assure qu'Avril dit

tout haut que les jurés peuvent maintenant dormir tranquilles ; qu'en le condamnant, ils ont frappé le véritable complice de Lacenaire. On ajoute qu'il a envoyé hier et aujourd'hui du vin à ce dernier, en lui déclarant qu'il était bien faché d'avoir nié à l'audience; que son regret est de n'avoir pas, à son exemple, avoué franchement toutes les circonstances du crime.

Dans une lettre adressée par Avril à ses anciens camarades de Poissy, il leur maude entre autres choses : « Qu'il est bien fâche de n'avoir pas suivi leurs conseils, lorsque, comme eux, il travaillait dans le même atelier. Vous me défendiez de fréquenter Lacenaire, ajouta-t-il, et malheureusement je n'ai pu le fuir ni l'éviter. Quoi qu'il en soit, l'arrêt qui nous condamne tous deux à la mort est juste, puisque nous sommes assassins; mais je ne saurais trop vous recommander de ne pas suivre mon exemple; que le sort affreux qui m'est réservé soit toujours présent à vos esprits; ce sera le vrai moyen de vous garantir de l'infamie! Quant à moi, je mourrai avec courage puisque j'ai mérilé mon sort. »

- Une décision de M. le ministre des finances autorise les inspecteurs des écoles primaires à correspondre en franchise, sous bandes, dans toute l'étendue du département où ils exercent leurs fonctions, avec le préfet, les sous-préfets, les maires, les présidens des comités d'arrondissement, les instituteurs et institutrices, les présidens des consistoires, les receveurs des finances et les percepteurs.

- Une mesure assurément intempestive et qu'on ne saurait approuver, est prise en ce moment : on retire aux officiers semestriers la faculté qui leur a été donnée récemment, de toucher sur revue particulière et mensuellement la solde de leur grade, à laquelle ils ont droit pendant la durée de leur congé, c'est-à-dire la moitié de leurs appointemens, dégagée de toute allocation particulière aux fonctions qu'ils remplissent au corps.

A une certaine époque de la restauration, on forçait un certain nombre d'officiers de chaque grade à prendre chaque année un congé de semestre. On ne tarda pas à revenir sur cette mesure, qui était d'une injustice révoltante.

Aujourd'hui ces congés sont facultatifs; mais, comme on veut, comme on doit peut-être avant tout essayer de faire des économies, on s'est aperçu qu'en rappelant aux officiers semestriers leur solde de congé seulement à leur retour au corps, c'est-a-dire après six mois d'absence, il n'était permis qu'aux seuls officiers qui ont d'autres ressources que leurs appointemens d'aller en semestre. Et en effet, il faut, chez soi comme ailleurs, se nourrir, se vêtir, s'entretenir. On avait donc décidé que les officiers semestriers, porteurs à leur départ du corps auquel ils appartiennent, d'une cessation de paiement, pour le la faculté de toucher chez eux, par l'intermédiaire du sous-intendant militaire, la demi-solde de leur grade, pour s'aider dans leurs dé-

On s'est en général fort bien trouvé de cette mesure; à dater du moment où elle a été prise, le nombre des semestriers s'est augmenté sensiblement, et le trésor a pu bénéficier la

moitié de la solde qu'on leur retient.

Or voila que M. le ministre, cédant à ce qu'il paraît à des considérations particulières qui lui ont semblé d'une certaine puissance, et en tête desquelles on place celle ci : Des dettes ont été contractées par des officiers en semestre, a rapporté l'ordre donné l'an dernier.

On peut en inférer que l'an prochain le nombre des officiers semestriers diminuera sensiblement; mais ce n'est rien encore! Comment feront ceux actuellement en semestre, et qui, complant sur une faculté qui leur a été accordées par décision ministérielle, vont se trouver sans moyens d'existence? Ils se verront forcés de contracter des dettes, c'est-à-dire de faire précisément ce qu'on veut empêcher.

— Le brigantin négrier *Pizarro* , commandé par un ancien pirate, Juan Palar, et naviguant sous le pavillon de Buenos-Ayres, a été capturé par les croisières anglaises à la hau-teur de Porto-Seguro du Brésil.

Au moment où le navire prit chasse, l'excès de voilure ou quelque fausse manœuvre fit rompre un mât de hune, et le capitaine, jugeant le salut impossible, voulut faire jeter les noirs à la mer; mais le second et plusieurs matelots s'opposèrent à cette atrocité, et garrotèrent dans sa cabine Juan Palar, qui avait tiré sur eux un coup de pistolet.

On a trouvé à bord une cinquantaine de nègres et six négresses, toutes malades par suite des mauvais traitemens qu'elles ont endurés, pleurant sur le corps d'une autre négresse morte depuis la veille.

L'équipage, composé de créoles et de quatre ou cinq déserteurs européens, a déclaré que la cargaison a été faite dans la rivière du Loango, et qu'une partie en avait été débarquée la semaine précédente à la côte du Brésil.

Ces sortes de débarquemens clandestins ne sont pas rares dans ces parages, que les croiseurs ont ordre de surveiller particulièrement; mais ce qui est remarquable, c'est que les autorités de Rio de la Plata donnent maintenant des lettres de navigation à des hommes qui devraient leur être justement

Budgets de la ville de Paris depuis 1818 jusqu'à 1830 inclusivement

	Recette	s.	
1818	36,453,532f.	$25 \mathrm{c}$:.
1 819	38,938,820	32	
1820	40,054,957	>>	
1 82 1	44,423,525	13	
1822	45,883,055	68	
1823	51,237,912	36	Les dépenses ont toujours
1824	51,694,189	21	dépassé les recettes.
1825	52,804,366	77	•
1826	42,280,072	58	
1 827	45,013,104	5	
1828	44,840,242	59	
1 829	41,540,907	13	
1830	42,865,035	19	
10			J. #00 000 000 b

En 12 ans la ville de Paris a payé près de 580,000,000 à l'administration, qui les a dépensés Dieu seul sait comment.

Depuis 1830 les budgets de la ville de Paris sont complètement inintelligibles; les déficits, les reports, les non-valeurs, les distinctions, les réserves, les budgets supplémentaires ajoutés aux budgets provisoires, les emprunts, etc., tout cela est tellement embrouilté qu'il serait difficile aux plus habiles mathématiciens de s'y reconnaître.

Ces admirables budgets sont rédigés par M. le comte de Rambuteau, pair de France, et sanctionnés par M. Thiers et

Nous lisons dans la Gazette de France:

« Par ordonnance du 14 de ce mois, la chambre du conseil, après avoir entendu le rapport de M. Jourdain, juge d'instruction, a déclaré qu'il n'y avait lieu à suivre relativement au délit d'espoir de la restauration que le ministère public faisait résulter de l'article Paris de notre numéro du . a maintenu cette saisie pour le second article, la 11e lettre de Jean Bonhomme à la Gazette, et renvoyé le gérant devant la chambre des mises en accusation, comme prévenu d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. La chambre du conseil a aussi déclaré qu'il n'y avait lieu à suivre contre l'imprimeur de la Gazette. »

– Voici le résumé de la statistique du haut enseignement à

Paris pour l'année scholaire 1835-1836 :

L'école de droit compte cette année 3454 élèves ; l'école de médecine 4,500 (il a été pris cette année 2,470 inscriptions avant le 15 novembre) ; école normale 67 élèves ; collège St-Lonis 290 internes et 575 externes; en tout 865 élèves; college Louis le-Grand 500 internes et 500 externes; en tout 1,000 envirou; collége Charlemagne 794 externes, etc. Partout il y a eu augmentation d'élèves sur l'année dernière d'un 15° à un 20e environ.

- L'instruction de l'affaire Fieschi, dit le Bon Sens, a révélé la position assez douteuse d'un homme politique. Il Parait que cet homme, qui occupe personnellement à Paris un emploi assez lucratif, qui est logé, chaussé et éclairé aux frais de l'état, qui retire en outre d'assez grands profits d'une recette particulière qu'il fait gérer par un de ses beaux-frè-

res, est, de plus, un des intimes de la préfecture de police. Les relations qu'il a eues avec Fieschi, et les déclarations de Fieschi lui-même donnent beaucoup de probabilité à ce fait. Et cet homme est membre de la chambre!...

EXTERIEUR.

ETATS-UNIS. - Le Constitutionnel publie la lettre suivante qui lui est adressée par un correspondant de New-Yorck :

« New-Yorck, 15 octobre 1835.

» L'opinion publique commence à se réveiller un peu en Amérique, à l'égard de l'indemnité française. La sensation produite par l'amendement Valazé et le retour de M. Livingston avaient fait place à l'espoir général que la dermère lettre de ce ministre au gouvernement français satisferait tous les amours-propres, surtout après que le président y aurait donné son approbation; mais maintenant on commence à penser que ces explications ne valent pas une rétractation, et que si la France ne veut pas s'en contenter, jamais le président ni aucun autre Américain ne fera ni ne dira un mot d'apologie.

» L'organe le plus prononcé de l'opposition soutient le président dans le refus d'explications autres que celles dejà fournies , il préfère les horreurs et les conséquences d'une guerre à ce qu'il considérerait comme un déshonneur national.

» Le Globe, journal officiel de Washington, tient un langage semblable, et toute la presse est unanime pour soutenir que les relations officielles du président avec les chambres américaines sont des confidences de famille qui ne sauraient regarder en aucune manière les autres puissances, quel que soit d'ailleurs le langage employé en parlant d'elles. Ils prétendent que la susceptibilité de la France ne saurait les faire renoncer à ce que tout Américam considère comme son droit le plus sacré. Ce langage et le ton de la presse, ne sont rien en comparaison de l'esprit qui anime les individus; on engage ici, considentiellement, les Français pour qui on se sent de l'estime, à remplir les sormalités que prescrit la loi à tout étranger qui veut éviter les tracasseries ou les molestations, c'est-à-dire , à déclarer , devant un magistrat , que l'on a l'intention de devenir citoyen américain. Cet acte est inscrit dans un registre, et cinq ans après la date, un étranger peut, en prêtant serment , acquérir ses droits civiques ou rester étranger.

»Quelques Français, dans la crainte d'être envoyés dans l'intérieur et forcés d'abandonner leurs affaires, ont suivi ce conseil. J'ai entenda des officiers supérieurs de marine, sages da reste, mais intraitables sur la question d'excuses, exprimer hautement le désir d'être désignés pour aller frapper nos Antilles d'une contribu-tion de 25 millions, plus les frais d'expédition, sauf à entrer ensuite en négociations diplomatiques pour la rudesse du procedé.

» Toutefois, le parti du président vient de succomber dans tout l'état de la Pensylvanie, le plus important de l'union et le berceau de sa popularité. Les élections de ce mois lui ont toutes été con-traires et à une très forte majorité. Ses candidats pour les places de gouverneur et autres, ont tous été repoussés. Cependant, il a la majorité assurée dans la législature de décembre prochain, et comme il ne cessera ses fonctions que le 4 mars 1837, on peut être certain que d'ici là aucune parole de paix ne viendra de

» La question de l'abolition de l'esclavage devient de jour en jour plus menagante pour la tranquillité du pays. Les sociétés pour l'émancipation se propagent dans tous les états du Nord, alors que celles du sud s'organisent pour la résistance. Les abolitionnistes préparent pour la session la plus prochaine une pétition par laquelle ils demandent qu'on fasse au moins un essai, et ils propo-sent de commencer par le district de Colombie, qui mesure dix milles carrés et dont la ville de Washington est le chef-lieu.

» Il est douteux que cette pétition soit accueillie par les chambres, et même qu'elle y donne lieu à la moindre discussion ; s'il en était autrement, vous pouvez ê re certain que tous les représentans des états du sud, obéissant aux instructions de leurs commettans n'hésiteraient pas à publier une déclaration de leur séparation, et alors est anéantie la puissance des Etats-Unis. Les hommes clairvoyans savent parfaitement que ce résultat est inévitable; l'époque seule est indéterminée; ce que la marche des idées peut reculer de dix ans, une pétition fanatique et deux ou trois orateurs dans la chambre peuvent l'amener dans six mois. Les planteurs du Sud comptent secrètement sur l'appui que leur prêteraient l'Augleterre ct la France; aussi, faut-il distinguer ce qu'il y a de pur patriotisme dans leur refus de toute excuse envers la France.

ESPAGNE. — On lit dans le Mémorial des Pyrénées :

Ce n'est point à la suite d'un échec dans la journée du 3, que le prétondant a été obligé de partager en trois colonnes les forces de son armée. Il n'y a point cu d'engagement depuis le 29, et par conséquent ni l'un ni l'autre parti n'ont pu épronver de défaite. Cordova s'est replié sur Vittoria, où il attendra vraisemblablement les renforts qui lui sont annoncés, avant de se remettre en

Don Carlos occupe depuis plusieurs jours Tolosa: il y vit entouré de sa petite cour, de ses ministres, signant des décrets, se donnant déjà des airs de roi. Cette ville pourrait bien être pour lui

une petite Capoue. Ce prince n'a conservé que peu de monde au-près de lui, ce qui prouve qu'il ne s'attend guère à être attaqué. Les efforts de la faction paraissent, en effet, devoir se porter sur un autre théâtre; c'est dans la Catalogne et l'Aragon que l'insurrection va prendre, avant peu, tout semble l'annoncer, de plus

grands développemens.

Si nous sommes bien informés, les carlistes ont l'intention d'intercepter à la fois les communications de Madrid avec la France, par Olorou et Perpignan, comme ils s'en sont déjà rendus maîtres par Béhobie.

Le petit fort, construit à la tête du pont de la Bidassoa, est le seul point qui soit encore occupé par les christinos, et l'on conçoit des-lors tout l'acharnement que l'on met de part et d'autre à pos-

séder cette entrée principale de la Péninsule. C'est pour tenter un effort décisif que Sagatibelza avait été détaché avec des troupes suffisantes, mais quand on a vu qu'il était impossible d'attaquer ce fort sans que les balles vinssent tomber sur notre territoire et que notre artillerie se chargeait de repousser vigoureusement une telle aggression, il a bien fillu renoncer au projet de réduire ce fort.

Voilà tout le secret du mouvement des troupes carlistes vers la frontière, et de la direction qu'elles ont prises depuis vers l'Ara-

ÉTATS-UNIS. - On lit dans le Journal du Havre du 20 novembre:

Le paquebot Havre, parti de New-York le 26 octobre, est entré hier soir dans nos bassins. M. Michel Chevalier, ingénieur du gouvernement, est arivé à bord de ce navire.

Les lettres et journaux reçus par le Havre ne renferment su-

cune nouvelle qui tende à éclaseir ou vancer la question pen-

cune mouvelle qui tende à éclaseur out avancer la question pendanter entre la France et les États fluis.

Le Washington Close dit que les ennemis de l'administre ion actuelle prétendient savoir que le gouvernement français ne se contentera pas des explications données dans la fettre de M. Livingston; puis il ajoute « Le pari français ici voyant les prétentions du gouvernement français s'accroître au dela de ses prévisions, est décidé à justifier ces prétentions, quelque soit leur extravagues en soutenant son ancienne opposition.

travagance, en soutenant son ancienne opposition.

Les réunions des abolitionistes ont de nouveau causé queque s désordres à Utica. Ceux-ci s'étant emparés d'une église pour y é a-blir leurs conférences, et ayant fait sonner les cloches, l'aider-man voulut employer la force pour les disperser; mais dans la lutte

qui s'en suivit, le magistrat eut ses vêtemens déchirés. L'assemblée s'étant immédiatement séparée, on n'a eu à regretter aucun autre malheur. Cependant, dans la soirée, le peuple a jeté dans la rue les caractères de l'imprimerie du journal abolitioniste

- On lit dans la même feuille :

« Nous ajouterons , au peu de mots que nous publions aujourd'hui sur la question américaine, qu'au départ de New-York de, passagers du paquebot Havre, arrivé aujourd'hui dans notre port on ne s'occupait que fort peu, sur cette vaste place commerciale de l'Union, de la question de guerre qui nous inquiète depuis quelques jours en France. La solution pacifique des nouvelles difficultés qui viennent de s'élever entre les deux gouvernemens paraissait si probable aux Américains, que les assureurs de New-York s'offraient de couvrir à trois ou trois et demi pour cent tous les risques de guerre qui résultent de la position actuelle des Etats-Unis avec la France,

Lorsque l'on pense aux risques réels que pourrait courir la nombreuse marine des Etats-Unis, dans le cas d'une déclaration de guerre, on ne peut accueillir que comme l'indice d'une sécurité parfaite l'exiguité de la prime que les compagnies d'assurance de New-Yorck exigent des négocians qui veulent faire assurer leurs marchandises ou leurs navires contre toute espèce d'hostilité de la part de notre gouvernement.

Un navire baleinier américain, arrivé dernièrement, a découvert, le 14 février dermer, une île qui ne se trouve indiquée sur aucune carte maritime: elle est située par long. 171º 7' O et lat-9° 23' S. Le capitaine américain lui a donné le nom d'Wolf. A 5 milles de distance de cette île, qui paraît bien boisée, 30 canots sont partis de terre pour donuer la chasse au navire.

VARUÉTÉS.

DU CHOLÉRA-MORBUS A MARSEILLE (1).

PAR LES DOCTEURS FRAISSE, RAMADIER ET BOIRON, DE LYON. Envoyés à Marseille sur la demande du préfet des Bouches-du-Rhône.

> Ils ne mouraient pas tous, Mais tous étaient frappés.

L'ouvrage de MM. les docte urs Fraisse, Ramadier et Bois ron, intitulé: Du choléra-morbus de Marseille (2), se recommande aussi sous plus d'un rapport à la méditation des gens de l'art et à la reconnaissance du public. Ces méd ecinont compris que le point essentiel pour eux n'était pas de faire une description générale du choléra-morbus épidémique ils n'ont relaté les faits déjà connus et souvent publiés que pour se donner un cadre où ils pussent ranger par ordre lenrs découvertes, ainsi que leurs observations sur le choléra de Marseille comparé à celui de Paris.

Ils signalent d'abord un état de malaise général qui, dans la première de ces villes, a précédé l'invasion de la maladie. Cette espèce de prodrôme qui se compose de symptômes maintenant bien étudiés et bien connus, a déja été observée dans la plupart des contrées où a sévi le choléra. Mais une considération sur laquelle ont insisté MM. Fraisse, Ramadier et Boiron, c'est celle qui a pour objet le parti que l'on peut tirer de l'existence de ce malaise sinon pour prévenir l'épidémie, du moins pour en restreindre beaucoup les effets meurtriers. Les divers phénomènes morbides qui se manifestent chez presque tous les individus avant l'invasion du choléra peuvent en esfet être prévenus ou combattus eux-mêmes avec succès par des moyeus presque uniquement hygiéniques.Or, si le choléra est à peu près toujours précédé de ces prodrômes, il est évident qu'en les guérissant, ou mieux encore, en empêchant qu'ils éclatent, on empêchera l'apparition du choléra lui-mêm e.

Si la diarrhée est, quant à son existence, un phénomène presque constant de l'état cholérique, il n'en est pas ainsi quant aux formes qu'elle revêt. Des observations faites par les auteurs de cet ouvrages, il résulte qu'à Paris, cette diarrhée était d'abord séreuse, puis sero-albumineuse, semblable à du petit lait mal clarifié, au milieu duquel nageaient des flocons ayant quelque analogie avec du riz bien cuit, tandis qu'à Marseille elle n'a présenté ce caractère que dans des circonstances assez rares; le plus souvent, les matières conservaient leur couleur bilieuse, ou prenaient une teinte verdâtre.

Un fait qu'ils ont recueilli est fort remarquable et mérite d'être cité: le sang produit par les scarifications leur a offert une couleur rosée plus éclatante que le sang des artères ne l'est ordinairement dans l'état de santé, et, au contraire, le sang

⁽¹⁾ Brochure in-8°. Paris, Trinquart, rue de l'Ecole-de-Médecine, nº 9. — A Lyon, Ayné, successeur de Babeuf, rue St-Dominique, nº 2.

⁽²⁾ L'un des auteurs de cet ouvrage, M. le docteur Fraisse, était au nombre des médecins qui, en 1832, s'empressèrent de prodguer leurs soins aux cholériques de Paris. La manière distinguée dont il s'est comporté en cette circonstance, lui a valu une des médailles qui ont été distribuées après la disparition du sléau pour témoigner de la reconnaissance du gouvernement.

des saignées était noir, épais et tenace; la sérosité s'y trouvait par consequent en petite proportion, et s'en séparait avec assez de promptitude.

Les phénomènes de la réaction dans l'épidémie de Marseille étaient souvent accompagnés des symptômes ordinairement mortels de la congestion cérébrale ou pulmonaire. La sièvre typhoïde s'est aussi quelquesois montrée à cette période de la maladie; mais heureusement cette complication s'est rarement fait observer à Marseille.

En général, les évacuations ont été moins abondantes chez les cholériques de cette dernière ville que chez ceux de Paris. MM. Fraisse, Ramadier et Boirou, ont vu mourir une femme dans la période d'asphixie sans qu'elle ait éprouvé ni diarrhée, ni vomissemens.

Le froid, la coloration en bleu, l'abaissement du pouls et la faiblesse de la voix sont des symptômes de la seconde période qui, dans l'épidémie de Marseille, se sont moutrés avec un degré d'intensité moindre que dans celle de Paris.

L'écrit dont nous rendons compte, exposé très-lucide des signes caractéristiques de l'épidémie de Marseille, est terminé par cette observation remarquable qu'en cette ville, bien que le choléra présentât des symptômes moins effrayans, et que sur un nombre donné de malades, il en périt moins qu'à Paris, cependant la mort s'y est montrée en général plus inopinée et plus prompte.

La nature du service médical qui avait été confié à ces médecins ne leur a pas permis de se livrer, dans l'accomplissement de ce service même, à des études d'anatomie pathologique, et une lacune majeure existerait dans leur ouvrage, si, pour la remplir, ils n'avaient eu recours à l'obligeance d'un collègue mieux placé qu'eux pour s'occuper de travaux de cette nature; ce collègue est M. Périer, aide-major aux salles cholériques de l Hôtel-Dieu. Entr'autres faits intéressans consignés dans ce chapitre, il en est un surtout qui est digné d'une mention particulière; c'est l'existence plusieurs fois constatée par MM. Périer et Coudougnès, chef interne, et ensuite par MM. Fraisse, Ramadier et Boiron, d'un gaz con. tenu dans presque toutes les parties des systèmes veineux et lymphatiques.

La partie consacrée au traitement dans cet ouvrage renferme quelques essais infructueux de moyens déjà employés et plus ou moins vantés. Oaund à la médication qui paraît avoir le mieux réussi à ces praticiens, elle consiste, pendant la période algide, dans l'emploi de l'ipécacuanha à la dose de 15 à 25 grains, en infusion à prendre par cuillerées de quart d'heure en quart d'heure, des topiques irritans promenés sur les membres, des applications de glace sur l'abdomen, des lavemens laudanisés et de la limonade froide ou même glacée pour boisson.

Les mêmes moyens, avec quelques modifications, ont été appliqués au traitement de la période d'invasion.

Les phénomènes morbides qui se manifestaient pendant la période de reaction nécessitaient souvent l'emploi des antiphlogistique et particulièrement des saignées générale et lo-

Quoique ce fut déjà un service rendu à la science que de consigner dans leur rapport les traits caractérisque qu'ils ont observés dans l'épidémie de Marseille, MM. Fraisse, Ramadier et Boiron ne se sont point bornés la, ils ont en core recherché la cause de ces caractères particuliers et pensent l'avoir trouvé dans la constitution et le tempérament des habitans du midi, aiusi que dans la nature du climat. Je suis loin de nier l'influence de ces causes locales et je trouve bonne l'explication donnée par ces docteurs sur leur manière d'agir; mais ces causes ne pourraient, selon moi, suffire pour justifier les différences notables qu'a offertes le choléra dans les mêmes localités et sur les mêmes populations; je suis assez tenté de croire qu'il en existe d'autres qui ont échappé jusqu'à présent à toutes les investigations.

De ce que nous venons de dire, le lecteur tirera, comme nous, cette conséquence que les habiles praticiens qui y ont consigné le fruit de leurs observations et de leur expérience, ont bien mérité de la science et de l'humanité.

Nous terminerous cet article bibliographique par quelques réflexions sur l'état sanitaire de Lyon, considéré pendant que le choléra exerçait ses ravages dans le midi de la France.

Plus le temps avance et plus nous avons lieu d'espérer que les mesures de précaution, concertées par nos autorités, seront inutiles, comme elles l'ont été déjà en 1832, époque où nous avions cependant de puissans motifs de redouter l'invasion de cette épidémie; les ravages qu'elle exerçait à Paris. ainsi que dans plusieurs villes placées entre celle-ci et la nôtre, et même jusqu'à Serrières, qui n'est qu'à dix lieues de nous, mais dans une autre direction; l'arrivée à Lyon d'un très grand nombre d'habitans et d'une grande quantité de marchandises venant des pays infectés; plusieurs épizooties meurtrières qui régnaient dans le département et presque jusqu'à nos portes; ensin une dixaine de cas de choléra bien constatés qui se manifestèrent chez des personnes, les unes arrivant des villes en proie à la contagion, les autres n'ayant pas quitté Lyon depuis long-temps; tout concourait à exciter de vives inquiétudes et à motiver les sages dispositions arrêtées alors par nos magistrats; mais heureusement le fléau ne franchit pas les limites que nous venons de tracer.

Considéré sous le rapport de la fureur avec laquelle il sévissait dans des villes voisines, avec lesquelles nous sommes en relations habituelles, le choléra n'a pas été, en 1835, moins à craindre pour nous qu'en 1832; toutefois, la santé publi-

que nous a paru moins gravement menacée qu'alors. Ainsi, nous avons observé, avec beaucoup d'autres médecins, qu'aucune épizootie ne régnait alors, qu'il y avait peu de cholérines, et en général peu de maladies dans les classes pau-

Mais nous avons remarqué en même temps, chez les personnes qui jouissent d'une certaine aisance, des maladies graves, compliquées de phénomènes morbides insolites, remarquables par leur intensité et cependant presque toujours curables. Quelques praticiens ont même rencontré ou cru rencontrer certains cas de choléra (on en a compté jusqu'à cinq); mais ils peuvent être considérés comme douteux, attendu que les praticiens qui les ont observés n'ont pas été d'accord sur leur nature.

Je signalerai comme un caractère de la constitution médicale de cette époque, la frayeur qui s'est emparée de la population de notre ville, et qui a été bien autrement grande qu'en 1832, puisque beaucoup de personnes se sont hâtées de fuir la ville, sous dissérents prétextes, et qu'un grand nombre d'autres ont fait tous les préparatifs nécessaires pour la quitter à la première nouvelle de l'apparition de l'épidémie. Cette frayeur me semble devoir être attribuée à diverses causes; savoir : la presence d'une foute de Marseillais épouvantés (on les évalue a 20,000) qui sont venus chercher à Lyon un asile contre les ravages de l'inexorable fléau; la gravité de la maladie contre laquelle la prétendue impuissance de la médecine est fort mal à propos avouée par les médecins eux-mêmes; et enfin la rapidité avec laquelle se répandit le bruit que quelques cas de choléra avaient été signalés dans nos

Nous avons donc raison d'espérer que cette épidémie ne nous visitera pas, quant à présent du moins, et que les sacrifices que se sont imposés tous les citoyens, administrés, administrateurs et médecins, ne seront point consommés; ce sera vraiment un grand bouheur; car sans parler des ravages qu'elle cause, de la désolation qu'elle traîne à sa suite, une épidémie coûte fort cher, non-sculement en mesures de salubrité, en secours à donner aux malades pauvres et aux pauvres qui ne sont pas malades; mais encore, en moyens d'existence à fournir aux orphelins ainsi qu'à tant d'autres malheureux, que cet horrible fléau laisse dénués de toute espèce de ressources.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1608) Il appert que suivant exploit de l'huissier Gandil, en date du viugt-un novembre mil huit cent trente-cinq, enregistré, la dame Marie Gros, épouse du sieur Benoit Messant, ci-devant marchand boucher, actuellement sans profession, demeurant avec lui à Lyon, rue de la Boucherie-des-Terreaux, nº 14, a formé à ce dernier une demande en séparation de biens et en il juidation de

Me Cornuty, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue de la Bombarbe, nº 1, a été constitué sur cette demande par ladite dame Gros.

Pour extrait:

Signé Cornuty.

ANNONCES DIVERSES.

(1532 5) A VENDRE pour cessation de commerce. — Un fonds de café dans une belle position.

S'adresser à M. Dugueyt, notaire, place du Gouvernement.

(1599 2) A VENDRE. - Une seine dite couble. - Grand filet de pêche. S'adresser au portier, quai Monsieur, nº 121.

TABLEAUX.

(1604 2) A VENDRE en totalité ou en partie. — Une belle collection de tableaux des peintres les plus renommés, tels que Jacques Ruisdael, Steen, Teniers jeune, et autres.

S'adresser place Sathonnay, nº 1, au rez-de-chaussée, où ils seront exposes tous les jours, de onze à deux heures.

Importante Découverte.

MOYEN DE GUERIR LES DENTS SANS LES ARRACHER.

M. CHAMBARD, pharmacien à Lyon, quai d'Orléans, n° 31, (ancienne rue de la Pécherie). (1318 (1318 2)

CROZE,

MÉDECIN-OCULISTE,

Passage de l'Argue, escalier A, au 1er sur le devant, du côté de la place de la Préfecture.

MALADIE DES YEUX.

La vue est, sans contredit, le premier, le plus appréciable de nos sens et l'art de guérir n'a pas de plus glorieuse conquête que celle de rendre la possession de ce seus admirable à ceux qui ont eu le malheur de le perdre. A ce titre combien ne doit-on pas de témoignages à M. Croze, médecin-oculiste, qui, à Paris, Lyon, Marseille, où il a habité dix ans, et généralement dans tout le Midi a guéri plus de dix-huit cents personnes dans l'espace de neuf ans et demi, dont un grand nombre avaient été abandonnées comme incurables, auxquelles il a complètement rendu la vue et qui en ont publiquement proclamé leur profonde gratitude. Cet oculiste traite et guérit parfaitement, et avec le plus grand succès, tou-tes sortes de maux d'yeux quelle que soit leur ancienneté, tels que faiblesse de vue, fistule, ophtalmie inflammation, coup d'air, lacrymation, maux de paupières; il fait disparaître les taies à la cornée, vulgairement nommées taches, et préserve de la cataracte lorsqu'elle commence à se former. M. Croze se plaît à faire con-

naître aux personnes qui négligent les premiers momens où leur vue s'affaiblit sans ressentir aucune douleur, que lorsqu'on aperçoit brouillards; moucherons, etc., etc., cela est une preuve que le nerf optique commence à se paralyser et cette maladie devient de jour en jour très funeste; on perd la vue et l'œil reste beau sans espoir de guérison.

M. Croze fera connaître les persounes qu'il a guéries précédemment à Lyon, à ceux qui l'honoreront de leur confiance



AVIS CONTRE LA FAUSSE CRINOLINE. Cachet signature Oudinot, seul type des cols envraie crinoline Oudinot, apposé sur ses cols, cinq ans de durce; breveies à l'usage de l'ar-

mée; ceux de luxe, chefs-d'œuvre d'industrie, ont fixé la vogue pour bals et soirées.

Dépôts à Lyon, chez MM. Allougue, marchand, rue Puits-Gaillot, et Giraud, marchand, rue Louis-le-Grand; à Villefranche, chez M. Sapin-Giraud, negociant.

Maladies Secrétes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par Courtois, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux eivils et militaire, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratifde la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien , indispensable après l'usage du mercure dont il détruittotalement les traces; specifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âpretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, houtons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articu-lations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récens ou invétérés, et est prouvé par Pexpérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la boutenle.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérison obtenues par l'usage de ce sirop

en sont le plus bel éloge.
On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Besaucon , chez F .- Ant. Jourdain , épicier , Grande-Rue ,

A Dijon, chez Borsary, chirurgien dentiste, rue Vauhan, nº 15. A Marseille, chez Thumain, pharmacien, grande rue de Rome. A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Gray, chez Gourdan, pere, épicier.

A Geneve, chez M. Burkel droguiste. A Vienne, chez Mouret fils, épicier, rue Marchande.

A Nismes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Macon, M. Gnarpentier, marchand de papieret d'estampes. A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicier, rue Paluy. A Gyors, chez M. Thivy, épicier, Graude-Rue. A St-Etienne, chez M. Piguol, droguiste-herboriste, rue de Lyon, nº 78.

Avignon, chez Guibert, pharmacien.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur. A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincailler-coiffeur, au coin de la rue an Change.

A Metz, chez Desroches, droguiste.

A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle. Ainsi que dans les principales villes de France.

TRAITEMENT VEGETAL.

Parle SIROP CONCENTRE DE SALSEPAREILLE de Quer, pharmacien, à Lyon.

Les maladies secrètes, récentes et anciennes, les gonorrhées, les dartres, la gale, en un mot, toutes les maladies de la peau et du sang sont guéries radicalement par ce dépuratif, qui est approuvé, et dont on peut faire usage avec toute sécurité. Il se vend a la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, nº 31, entrée particulière par la grande rue Pizay, nº 24, à Lyon.

(Dépôts dans toutes les villes de France et les principales de (593 3**i**) étranger).

BOURSE DE PARIS du 21 novembre.

Il y a cu aujourd'hui une petite réaction en baisse tant sur les fonds espagnols que sur les fonds français. Les spéculateurs les mieux informés n'attribuaient cette dépréciation des cours à aucune cause politique.

Cinq pour cent, in courant, Quatre pour cent, Trois pour cent, fin courant, Rentes de Naples, fin courant, Rentes perpétuel., Emprunt cortes, Act. de la banque, Quatre canaux, Caisse hypothec., Emprunt d'Haiti,

108f 60 108f 60 108f 55 108f 55 108f 85 108f 85 108f 70 108f 70 81f 50 81f 50 81f 25 81f 25 84f 50 84f 55 84f 30 84f 35 99f 70 99f 70 99f 50 99f 50

991 70 991 70 991 70 991 70 2120 1205



V. PENICAUD, Rédacteur, l'un des Gérans.